

EC/FL 08_11_2022

COMPTE-RENDU
Commission de quartier : Corniche/port du 08/11/2022

PRÉSENTS :

Mairie de Saint-Georges de Didonne :

François LEPAREUR, Conseiller municipal

Nathalie SIMON, Adjointe au Maire,

Éric CAMILLERI, Coordonnateur commissions de quartier,

Isabelle CABRAL, Responsable des services techniques,

Frédéric BELET, Responsable de la voirie,

Mesdames, Messieurs,

Je vous adresse le premier compte-rendu synthétique, vous y trouverez les questions posées et les premières réponses apportées.

Nous avons évoqué brièvement au tout début, le plan pluriannuel des travaux relatifs au quartier et les grands projets pour notre commune.

Questions des administrés :

Projet de la Corniche :

Les travaux du boulevard de la corniche seront réalisés en trois phases, s'étalant de 2023 à 2025.

L'esquisse a été présentée lors du conseil municipal du 2 juin 2022 qui était ouvert à tous les administrés.

Le projet est susceptible d'évoluer en fonction des contraintes du terrain (cavités souterraines ou masses volumiques). Des masses volumiques ont été identifiées par un marquage au sol sur le terrain et des études sont en cours pour connaître ce qui compose ces vides.

Le CEREMA (Géologues et Spéléologues) va remettre ces prochains jours son rapport définitif concernant les têtes de glissement ou d'effondrements des falaises, les excavations, certaines zones sensibles pour le public ainsi que ses préconisations. Dès lors, la DDTM (commanditaire de la CEREMA) devra se positionner et le syndicat départemental de la Voirie donnera son avis d'ici la fin de l'année.

Le projet amendé sera présenté lors de la réunion publique du 23 mars 2023.

Projet de la maison du Phare :

Un accord vient d'être conclu avec la CARA et l'OTC pour la réalisation de ce projet qui devrait comprendre un musée et l'aménagement des jardins. La maison du gardien devra être réhabilitée en conséquence.

Demande d'aires de jeux pour les enfants jusqu'à 11 ans :

La municipalité vient de créer une aire à l'arrière du relais de la côte de beauté, peut-être qu'il y en aura une autre dans les jardins du phare.

Pour rappel, le city parc au complexe Colette Besson est gratuit pour les adolescents.

Air des campings cars (Miramar) :

Pourquoi aucun aménagement de ce parking campings cars ?

Ce parking est situé dans la zone de protection urbanistique des 500 m du Phare, et aucune construction lourde n'est possible (point d'eau, borne de vidange...)

Un autre site est en cours d'étude pour accueillir proprement et agréablement les camping-caristes. Dès sa réalisation, le parking de Miramar sera consacré aux véhicules légers uniquement.

Rue de la Crête (un projet a été adressé par un administré à la Mairie) :

Une note a été élaborée par un collectif de riverains et a été appréciée par la municipalité car le constat de la fréquentation de cette rue et les propositions sont cohérentes. Il a été décidé de créer un groupe de travail après la réunion publique du 23 mars.

Conception du devenir de la rue : sens unique, piste cyclable, stationnement en quinconce, réfection de la voirie...sachant que ces réalisations ne se feront qu'après l'aménagement du boulevard de la corniche car la rue sera empruntée par des engins de chantier et sera sans aucun doute abîmée.

(note en pièce jointe).

Charge à la personne rédactrice de créer un groupe de travail.

Le Château d'eau (demande de déplacer les antennes ailleurs, demande de négocier la convention avec les opérateurs, et demande quant aux travaux sur le château d'eau :

St Georges a besoin de ces antennes pour la réception de la télévision, le numérique, la téléphonie...La convention va être renégociée avec d'avantages de contraintes qu'actuellement, et peut-être que l'opérateur cherchera d'autres sites. Aujourd'hui nous avons l'obligation d'assurer la maintenance de l'édifice et nous ne pouvons y déroger.

S'il n'y a plus d'antennes (et nous allons demander de retirer celles qui sont inactives), l'édifice étant répertorié dans le périmètre des 500m autour du phare, nous verrons avec L'ABF pour proposer une nouvelle destination ou la destruction, ou l'aménagement en jardin ou aire de jeux par exemple.

Points sur les DSP Plages :

4 appels à candidature seront lancés pour donner suite au CM du 17 Novembre : (délibérations votés le 17)

- 1 concernant les 8 lots d'activités de plage (Club d'enfants, Char à voile, Natation, etc....)

- 3 correspondant individuellement aux 3 restaurants de plage ;

Ceux-ci seront identiques (mêmes surfaces et contraintes) et reprennent exactement les intitulés utilisés par les services de l'État lors des précédents renouvellements de sous-traités de concession (AOT) : débit de boissons - restauration légère de plage.

La publicité de tous ces appels à candidatures sera lancée simultanément sur le site dédié aux marchés publics et par voie de presse locale dès conformité du contrôle de légalité.

Taxe foncière :

L'état augmentera les bases de la taxe foncière, la municipalité a décidé, pour 2023, de ne pas augmenter la part communale (Rappel, cela fait plus de 10 ans que la part communale n'a pas augmenté !), malgré les augmentations considérables de l'Énergie, des fluides et des salaires (3.5% du point d'indice des fonctionnaires). Ce qui représente environ 700 000€ supplémentaires de charges.

La commune a des finances saines, des économies à faire et des subventions à solliciter.

Rappel : l'autofinancement de la commune se situe entre 2,5 millions et 3 millions d'euros par an.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez surtout pas, nous sommes à votre disposition, envoyez nous un mail à monquartier@sgdd.fr et nous essaierons de vous répondre au mieux et le plus rapidement possible.

Nous vous rappelons que vous pouvez vous faire connaître si vous souhaitez être référent de votre quartier, nous vous réunirons courant janvier.

Le Président de la Commission
du quartier Corniche/Port



Mr François LERAREUR

